

TRP CB



Pour un budget empreint de solidarité sociale

Mémoire conjoint

**Table des regroupements provinciaux
d'organismes communautaires et bénévoles**

et

Coalition des tables régionales d'organismes communautaires

Présenté dans le cadre des consultations prébudgétaires 2010-2011

Au Ministère des Finances du Québec

-

8 février 2010

Préambule

Les 3000 organismes communautaires en santé et services sociaux forment un incroyable réseau de solidarité qui contribue à faire du Québec une société plus juste et équitable. Nous sommes présents dans toutes les régions, les villes et les quartiers, souvent dans les zones les moins favorisées. Les principes qui nous guident sont, a priori, la réalisation des droits économiques et sociaux de la population et c'est pourquoi les enjeux autour du prochain budget nous préoccupent à plusieurs titres.

Notre mouvement croit fermement que **l'État doit continuer de redistribuer la richesse et maintenir des services publics accessibles et universels, en plus d'offrir un soutien adéquat aux organisations civiles contribuant à la justice sociale**. La situation économique difficile des dernières années nous a malheureusement montré qu'il est urgent de consolider nos protections sociales et à quel point il est important d'axer nos choix budgétaires vers le soutien de politiques permettant de lutter efficacement contre les iniquités.

Les impacts d'une réduction du panier de services ou de l'augmentation des tarifs publics seraient dramatiques, particulièrement pour les personnes vivant sous le seuil de faible revenu et de la classe moyenne inférieure. Les organismes communautaires savent que l'accessibilité des programmes sociaux et des services publics est l'une des clés de voûte de la lutte à la pauvreté. **Toute mesure rendant l'accessibilité aux services proportionnelle au pouvoir d'achat serait une véritable régression sociale que nous dénoncerions avec vigueur.**

Depuis plusieurs années, nous constatons déjà plusieurs reculs importants dans l'accessibilité aux services, particulièrement en santé et services sociaux. Nos organismes sont confrontés de nombreux problèmes sociaux, tels que la pauvreté, la faim, l'itinérance, la violence et déplorent le manque de ressources pour y faire face. **Allons-nous, sous prétexte de lutter contre le déficit, continuer de laisser pour compte des centaines de milliers de nos concitoyens et concitoyennes ?**

Le gouvernement du Québec a selon nous tous les leviers politiques pour adopter des mesures budgétaires qui pourraient à la fois réduire les inégalités de revenus et améliorer l'accès aux programmes et mesures sociales. Pour y arriver, **nous aurons besoin de politiques fiscales permettant de taxer davantage ceux qui en ont les moyens. Nous rejetons l'idée que la compétitivité économique soit la seule variable guidant nos choix, il faut avant tout favoriser l'équité.**

Le mouvement communautaire autonome en santé et services sociaux a pu, au fil des années, être un lieu de transformation sociale dont les innovations ont inspiré de nombreuses politiques qui ont amélioré le sort de la population québécoise. Dans le contexte actuel, notre contribution au débat sur le prochain budget prend donc toute son importance.

L'État doit améliorer sa capacité d'agir pour soutenir la population du Québec

Les organismes communautaires du domaine de la santé et des services sociaux sont particulièrement bien placés pour constater que la situation économique actuelle a pour conséquence d'appauvrir davantage la population démunie. Ils travaillent quotidiennement auprès des personnes marginalisées, déstabilisées par une épreuve difficile, ou faisant face à des discriminations en raison de leurs conditions physiques, mentales ou sociales.

Cette expérience d'une réalité, souvent très dure, amène les organismes communautaires à estimer que la recherche de l'équilibre budgétaire ne doit surtout pas avoir pour conséquence d'appauvrir davantage la population.

Les chiffres astronomiques qui sont présentés lorsque l'on parle du budget du Québec, de déficit et de dette nationale, ne doivent pas faire oublier la réalité des ménages les plus pauvres. Il est ainsi utile de rappeler que selon les données de l'Institut de la statistique du Québec pour 2007, le revenu moyen disponible après impôt des ménages les plus pauvres n'était que de 12 737\$. Cette réalité est ainsi le lot de 20% des ménages du Québec. Comparativement, les ménages les plus riches composant le dernier quintile, disposaient de revenu annuel moyen de 103 200\$.

Dans ce contexte, il est évident que les services publics et les programmes sociaux doivent demeurer accessibles et être développés en étant financés adéquatement. Le financement des services publics, notamment pour voir à la santé et au bien-être de la population, doit relever de la responsabilité de l'État et, conséquemment, être assumé collectivement.

Recourir à la tarification, à la privatisation et la marchandisation de ce qui constitue des biens et des services collectifs, a pour conséquence d'en limiter l'accès aux personnes disposant de revenus suffisants pour se les offrir. **Un État responsable ne peut renflouer ses coffres en appauvrissant sa population.**

Un récent sondage commandé en 2009 par l'Association médicale canadienne¹, a démontré qu'en situation de pauvreté, les personnes sont forcées de négliger leur santé. Cela donne une très bonne indication des effets néfastes qu'aurait l'accroissement de la privatisation et de la tarification des soins de santé et des services sociaux sur l'état de santé globale de la population québécoise.

¹ Consulté en ligne :

http://www.cma.ca/multimedia/CMA/Content/Images/Inside_cma/Media_Release/2009/report_card/Report-Card_fr.pdf

En collectivisant les dépenses de programmes, on en réduit de façon importante le coût per capita. En Ontario ou dans d'autres provinces canadiennes, les citoyens et citoyennes doivent payer davantage de leur poche pour s'offrir des services qui ne sont pas assumés par l'État. Cela entraîne un effet négatif tant sur la qualité de vie que sur la justice sociale. Nous croyons qu'il faut maintenir le Québec dans la position de tête.

Financement des services publics : la tarification n'est pas la solution

D'entrée de jeu, nous endossons complètement les recommandations de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, à l'effet de:

- a. **Proposer un financement adéquat des services publics et des programmes sociaux** dans une perspective de lutte contre la privatisation et la marchandisation du bien commun. **Ce financement passe notamment par une fiscalité plus progressive.**
- b. **S'opposer aux hausses de tarifs** de l'électricité résidentielle et des services publics, particulièrement les services de santé et les services sociaux, l'éducation, les garderies et les transports collectifs.

Lors de la présentation du budget 2009-2010, le gouvernement a introduit un nouveau paramètre, soit de viser désormais à « établir un équilibre entre le financement par les impôts et le financement payé par la tarification. ² » Cette façon de faire, inspirée par le Rapport du groupe de travail sur la tarification des services publics³, déposé en 2008, aggravera les inégalités sociales, car les plus pauvres ne pourront assumer les frais. Les revenus de tarification du réseau de la santé représentaient 5,8 % du financement total, soit 1,3 milliard de dollars en 2007-2008. Si on y ajoute les revenus provenant de la tarification des services désassurés, dont les soins dentaires, c'est plutôt 30% du financement qui provient directement des personnes ayant recours aux soins de santé et de services sociaux.

Globalement, cette méthode de financement par tarification des individus est hautement régressive. Elle affecte particulièrement les personnes à faible revenu, elle pénalise également les personnes à revenu moyen et favorise les plus riches puisque le coût facturé est le même pour tous. En proportion, la facturation coûte plus chère aux moins riches en absorbant une proportion plus grande de leur revenu.

² Ministère des finances du Québec, *Budget 2009-2010, Assurer la qualité et le financement des services publics*, page 10.

³ Le groupe de travail était présidé par M. Claude Montmarquette, professeur titulaire à l'Université de Montréal et vice-président des Politiques publiques au CIRANO. M. Montmarquette était secondé par Mme Lise Lachapelle, consultante en stratégie d'entreprise et en politiques publiques, et par M. Joseph Facal, professeur à l'École des Hautes Études Commerciales et ex-président du Conseil du trésor.

La Coalition contre la tarification et la privatisation des services publics apporte à cet égard une analyse importante quant à l'iniquité de la tarification et aux graves conséquences économiques qu'elle aurait sur de nombreux ménages à faible et moyen revenu. Couper dans les dépenses de 4,6% à 3,2%, ainsi que le propose votre gouvernement, équivaut à des coupures de 9,4 milliards de dollars au cours des 4 prochaines années!

De telles coupes budgétaires, combinées aux hausses de tarifs, mettront en danger l'accessibilité et le caractère universel de nombreux services publics, tout en fragilisant les programmes sociaux actuels. Rappelons ici que de tels services et programmes sont essentiels pour favoriser une meilleure redistribution de la richesse ainsi que l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, entre les riches et les pauvres, entre les personnes les plus favorisées et les moins favorisées de notre société. **Ces services constituent un levier pour lutter contre la pauvreté et pour favoriser la réalisation et le respect des droits humains de tous et toutes.** Pour préserver nos services publics, il importe de rappeler qu'il n'y a aucune urgence à revenir à l'équilibre budgétaire, particulièrement en période d'instabilité économique. D'ailleurs, les États-Unis, le Canada et l'Ontario, pour ne nommer qu'eux, ont tous choisi une période plus longue pour revenir à cet équilibre afin d'éviter des coupes qui pourraient avoir des conséquences catastrophiques dans le contexte économique actuel.

Pour retrouver l'équilibre budgétaire, les solutions à prioriser sont celles qui feront du Québec un chef de file en matière d'égalité et de justice sociale tout en favorisant l'émergence d'un Québec plus vert. Or, les choix qui ont été faits par le passé, tout comme les orientations que vous mettez de l'avant, ne permettent pas d'atteindre ces objectifs. Bien au contraire. **Il importe ici de rappeler que si les finances publiques sont actuellement dans un état précaire, c'est en grande partie à cause de choix politiques qui ont été faits par le passé.** Pensons aux baisses d'impôts qui ont été accordées au cours des huit dernières années. Pensons aux compagnies minières qui n'ont pas payé les maigres redevances qu'on exige d'elles. Pensons également aux gains en capital dont seulement 50% sont imposables. Pensons aux nombreux abris fiscaux (REER, RÉA, REEE, etc.) qui comportent des plafonds si élevés qu'ils profitent en premier lieu aux mieux nantis...

Toutes ces mesures privant aujourd'hui l'État québécois de plusieurs milliards de dollars, il est temps pour le gouvernement, de refile la facture à ceux qui, jusqu'à maintenant, n'ont pas payé leur juste part.

Financement du communautaire : soutenir pour mieux prévenir

Fondamentalement, la mission des organismes communautaires du domaine de la santé et des services sociaux est de voir au bien-être de la population. Au niveau individuel, leurs interventions de prévention allègent le poids de situations personnelles autrement trop lourdes à porter. Au niveau collectif, les interventions des organismes communautaires amènent la réduction des inégalités sociales dans une perspective de prévention et de promotion de la santé. Les organismes communautaires représentent souvent les seules ressources accessibles à la population la plus démunie. De plus en plus sollicités, ils doivent répondre à des besoins croissants de la population, notamment en raison de la situation économique actuelle.

Même si ce n'est pas leur objectif premier, les organismes communautaires font également en sorte de réduire la pression sur le réseau, puisqu'un jeune qui reçoit à temps de l'aide d'un organisme communautaire jeunesse, est un jeune de moins à nécessiter l'aide de la DPJ par exemple. **Soutenir les organismes communautaires représente une décision rentable socialement, mais aussi économiquement.**

Pour l'année 2007-2008, les besoins pour financer la mission des organismes communautaires et des regroupements soutenus par le MSSS étaient de l'ordre de 531 millions de dollars. Ces besoins ne sont couverts qu'à 64% puisque le MSSS ne leur a accordé que 342 millions de dollars en soutien à la mission⁴. **Il reste donc un manque à gagner de 189 millions de dollars, entre les besoins exprimés et les montants obtenus annuellement.** Étalaé sur quatre ans, l'investissement nécessaire pour combler ces besoins représente un peu plus de 47 millions de dollars par année.

Cette revendication est portée est portée depuis deux ans par les membres de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB) et de la Coalition des Tables régionales d'organismes communautaires (CTROC). L'actualisation des données pour 2010-2011 ferait hausser cette demande.

Rappelons qu'une fois distribués à près de 3000 organismes communautaires, les montants accordés par le MSSS représentent une subvention médiane de moins de 73 000\$ par année⁵ pour remplir leur mission, rémunérer une équipe de travail, répondre aux besoins de la population en réalisant des activités, en rendant des services, en offrant du support, etc.

Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire d'établir un plan de redressement pluriannuel, ce qui demande des interventions cohérentes au niveau national ainsi qu'au niveau de chacune des régions étant donné la gestion régionalisée de la plus grande partie du PSOC.

⁴ Selon le SACAIS, *État de situation de l'intervention gouvernementale en matière d'action communautaire, Édition 2007-2008, septembre 2008.*

⁵ Ibid.

Il est également essentiel que tous les organismes communautaires et regroupements reçoivent le même niveau d'indexation que le réseau public, soit le taux de coût de système, de manière à ce qu'ils puissent eux aussi, faire face au coût de la vie.

En plus du soutien pour le fonctionnement général, les organismes communautaires doivent également pouvoir faire face à des besoins variés de la population. À titre d'exemple, pour être accessibles aux personnes ayant des limitations fonctionnelles, les organismes communautaires ont besoin de financement supplémentaire pour procéder aux accommodements nécessaires. Les budgets et les programmes actuels ne répondant pas à ces besoins, il importe que créer un programme spécifiquement pour cet usage et de le doter des fonds suffisants pour répondre aux besoins.

Les reconnaissances de l'État sont nombreuses quant à la valeur du travail qu'ils font auprès de la population et quant à la spécificité des organismes communautaires et de leurs regroupements. Encore tout récemment, devant la Commission de la santé et des services sociaux, tant le ministre de la Santé et des Services sociaux M. Yves Bolduc, que son vis-à-vis de l'opposition officielle, M. le député Bernard Drainville, ont tous deux vanté les réalisations des organismes communautaires et reconnu la nécessité qu'ils soient financés convenablement.

Alors que leurs alternatives, au soutien gouvernemental, se réduisent pour financer leurs activités, le gouvernement priorise de plus en plus le recours à la philanthropie, à la charité et au bénévolat. En plus de renier la responsabilité qui lui incombe en regard du soutien des organismes communautaires, ainsi que le prévoit la Politique gouvernementale, L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec⁶, le gouvernement semble oublier que la crise financière a diminué les possibilités de recevoir des dons.

Les fondations ayant vu fondre leurs avoirs ne peuvent distribuer ce qu'elles n'ont plus. Par exemple, la récente campagne de financement de Centraide Montréal n'a pas permis de recueillir les mêmes sommes qu'en 2008, passant de 54 772 000 \$ à 54 287 000. Conséquemment, sa capacité de soutenir davantage la mission d'organismes communautaires est réduite. Actuellement, le soutien de la mission du MSSS ne représente que 46% des budgets de fonctionnement des 3000 organismes communautaires⁷ et qu'ils doivent donc aller chercher 54% par de multiples autres sources, **il est manifeste que la situation économique globale aura pour effet de diminuer considérablement les sources possibles de financement complémentaire.**

⁶Québec, Politique gouvernementale : L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec, 2001.

⁷ Selon l'étude de la firme Mallette présentée au MSSS en juillet 2009.

Le recours systématique à des fondations, furent-elles épisodiquement argentées et conjoncturellement disposées à contribuer au financement de ce qui relève de la responsabilité de l'État, ne peut constituer une réponse valable aux besoins de la population ni à ceux des organismes communautaires.

Quant à la générosité de la population, comment des personnes appauvries pourraient-elles donner aux personnes les plus démunies lorsqu'elles en font aussi partie? La même règle prévaut pour l'énergie bénévole pouvant être consacrée à des causes qui pourtant leur tiennent à cœur.

Il serait donc vraiment inapproprié de ne pas donner aux organismes communautaires le soutien nécessaire au travail qu'ils font auprès de la population du Québec dans une perspective de prévention et de promotion de la santé.

Pour continuer d'être une alternative de qualité et d'être adaptés aux besoins de la population, les organismes communautaires et les regroupements soutenus par le MSSS doivent être assurés d'un financement récurrent pour leur fonctionnement général, soit ce qui leur est nécessaire pour remplir leur mission globale à la hauteur des besoins.

Conclusion

Le mouvement communautaire en santé et services sociaux demande au gouvernement du Québec de faire des choix budgétaires qui permettront au Québec de demeurer une terre de justice, de solidarité et d'équité pour toute la population.

Malgré la crise économique, le Québec fait partie des nations les plus favorisées économiquement et nous sommes convaincus qu'il a les moyens et la possibilité de faire le choix de maintenir les services publics tout en offrant un soutien adéquat aux organismes communautaires.

Les organismes communautaires en santé et services sociaux demandent que les choix budgétaires ne se fassent pas au détriment des organismes communautaires, ni de la population ou des acquis sociaux. Il serait impensable que la recherche de l'équilibre budgétaire appauvrisse la société québécoise et mine ce qui a demandé des décennies à construire.

Des solutions justes et équitables pour résoudre la crise des finances publiques existent et il appartient au gouvernement de les mettre en œuvre dès maintenant.

Coalition des Tables régionales d'organismes communautaires

Sébastien Rivard, porte parole

Adresse postale :

39, rue Saint-Jacques, bureau 206

Saint-Jean-sur-Richelieu (QC) J3B 2J6

Courriel : info@ctroc.org

Site Web : <http://www.ctroc.org>

Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles

Mercédez Roberge, coordonnatrice

1, rue Sherbrooke Est,

Montréal (Québec) H2X 3V8

Téléphone : (514) 844-1309

Télécopieur : (514) 844-2498

Courriel : trpocb@cooptel.qc.ca

Site Web : <http://trpocb.typepad.com>

Recommandations

Considérant que la situation économique actuelle a pour conséquence d'appauvrir davantage la population démunie;

Considérant que l'État doit assurer une juste contribution des individus et des sociétés par une fiscalité plus juste et progressive;

Considérant qu'il appartient à l'État d'assurer des services publics, notamment pour voir à la santé et au bien-être de la population;

Considérant que l'État reconnaît la valeur et la spécificité des organismes communautaires et de leurs regroupements;

Considérant que les organismes communautaires et leurs regroupements sont de plus en plus sollicités et qu'ils doivent répondre à des besoins croissants de la population, notamment en raison de la situation économique actuelle, alors que les alternatives pour financer leurs activités se réduisent.

Considérant que le ministère de la Santé et des Services sociaux soutient financièrement les organismes communautaires et leurs regroupements intervenant dans le domaine de la santé et des services sociaux, et reconnaît le travail qu'ils font auprès de la population du Québec dans une perspective de prévention et de promotion de la santé;

Conjointement, la Coalition des Tables régionales d'organismes communautaires (CTROC) et la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB) recommandent :

1. Que la recherche de l'équilibre budgétaire n'ait pas pour conséquence d'appauvrir davantage la population
2. Que les services publics et les programmes sociaux soient financés adéquatement, sans recourir à la tarification, à la privatisation et la marchandisation
3. Que le rôle de l'état à l'égard des services publics et du soutien des ressources du mouvement communautaire ne soit pas assumé par le recours à la philanthropie, à la charité et au bénévolat.
4. Que les services de santé et les services sociaux soient maintenus et développés afin de demeurer publics, accessibles, universels et gratuits

5. Nous endossons les recommandations de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, à l'effet de:
 - a) Proposer un financement adéquat des services publics et des programmes sociaux dans une perspective de lutte contre la privatisation et la marchandisation du bien commun. Ce financement passe notamment par une fiscalité plus progressive.
 - b) S'opposer aux hausses de tarifs de l'électricité résidentielle et des services publics, particulièrement les services de santé et les services sociaux, l'éducation, les garderies et les transports collectifs.
6. Que les organismes communautaires et les regroupements soutenus par le MSSS soient assurés d'un financement récurrent pour leur mission globale à la hauteur des besoins qu'ils expriment lors de leur demande de financement au Programme de soutien aux organismes communautaires. Pour l'année 2008-2009, leurs besoins étaient de l'ordre de 531 millions de dollars.
7. Que soit comblé le manque à gagner de 189 millions de dollars, entre les besoins exprimés et les montants obtenus pour l'année 2008-2009. Étala sur quatre ans, l'investissement nécessaire représente un peu plus de 47 millions de dollars par année.
8. Qu'un plan national de redressement pluriannuel du financement à la mission des groupes soit établi pour combler les écarts aux cibles de financement identifiées selon la typologie du PSOC (balises nationales établissant des seuils planchers entre organismes comparables).
9. Que des travaux soient menés dans les régions pour établir le niveau réel des écarts à combler et qu'il soit inscrit, dans les ententes de gestion des agences régionales, que les plans de redressements régionaux doivent être concordants avec le plan national de redressement.
10. Que tous les organismes communautaires et regroupements reçoivent le même niveau d'indexation que le réseau public, soit le taux de coût de système, de manière à ce que :

Le pourcentage correspondant à l'IPC serve au maintien de la valeur des subventions, et que la différence serve à la réduction des écarts ainsi qu'à la consolidation des subventions versées à la mission dans le cadre du PSOC.
11. En appui au Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA), dont nous endossons l'ensemble des recommandations, nous recommandons :

Que des sommes additionnelles (hors des programmes déjà existants) soient attribuées afin de créer un programme visant à soutenir les organismes d'action communautaire autonome qui offrent des activités demandant des ressources supplémentaires pour accommoder les personnes ayant des limitations fonctionnelles.